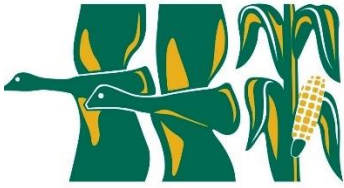


DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



**Municipalité
de Saint-Robert**

USAGE DE LA CONSTRUCTION

- Résidentiel Commercial Industriel Agricole Récréatif Public et institutionnel

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : _____ Reçu Paiement 200\$: _____

No. de demande : _____ Matricule : _____ No. de lot : _____

SECTION 1 – EMBLEMMENT DES TRAVAUX

Adresse : _____

SECTION 2 – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Courriel : _____

SECTION 3 – IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (À REMPLIR SEULEMENT SI DIFFÉRENT DE LA SECTION 2)

Note : une procuration est obligatoire de la part du propriétaire, si la demande n'est pas déposée par ce dernier.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Courriel : _____

SECTION 4 – RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Motifs de la demande :

SECTION 5 – PIÈCES ET DOCUMENTS EXIGÉS

- Plan d'implantation des travaux projetés** avec des détails utiles à la bonne compréhension du projet tel que la grandeur
- Procuration signée par le propriétaire** permettant au requérant de formuler cette demande en son nom si le requérant est différent du propriétaire.

Note : le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de s'assurer de la conformité du projet.

SECTION 8 – DÉCLARATION

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue ni un permis et ni un certificat d'autorisation.

Signature : _____ Date : _____

Note : le fonctionnaire responsable du dossier bénéficie d'un délai maximal de 30 jours, calculé à compter du moment où la demande est substantiellement complète à des fins d'analyse municipale, afin de répondre à la demande formulée.